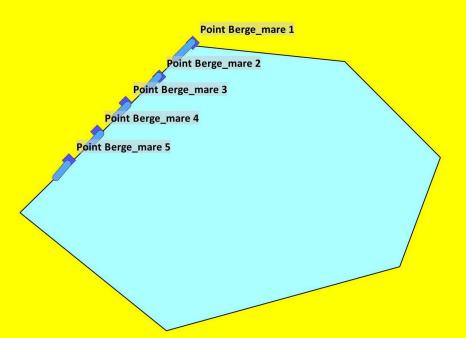


Positionner les points Berge\_mare : le 1er sur la berge la plus au nord, les autres en partant vers l'ouest, équidistants d'au minimum 10 m (consulter le guide d'application pour les cas particuliers)



Tracer les transects Berge\_mare sur une longueur de 5 m, à partir des points Berge\_mare

## Attention à ne pas placer de points :

- dans des futures zones en eau,
- en plein milieu de futures parcelles agricoles,
- dans des secteurs écologiquement sensibles (dérangement, piétinement...),
- dans des secteurs complètement inaccessibles,

... etc

## En consultant les plans de réaménagement et les plans de phasage, anticiper :

- l'impossibilité temporaire d'accéder à certaines zones
- les contraintes en termes de sécurité
- les contraintes en termes de dérangement (bruit, poussière...)